

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2005966	Date d'inspection Le 30 mars 2022	
Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-2123	
Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	10 mars 2022	
Commentaires : Les éducateurs sont présentement inscrit au cours d'introduction en éducation à la petite enfance et devront compléter ce cours.			

Commentaires généraux
Les éducateurs sont présentement inscrit au cours d'introduction à la petite enfance et devront compléter le cours. Une visite sur les lieux n'est pas requis.

original signé par

Jessica Belliveau-Doiron

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mars 2022

Date

original signé par

Jennifer Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mars 2022

Date